



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE QUARTIER du 5 mars 2019 - Q5 - Saint-Pierre - Saint-Louis

Réunion publique du quartier Saint-Pierre - Saint-Louis, présidée par Mme Françoise Bleynie, adjointe au Maire, en présence d'environ quatre-vingts habitants, et de :

- M Jean-Philippe Machon, Maire.
- M Jean Engelking, conseiller municipal.
- M Thomas Cousté, technicien à la ville de Saintes.

• Mme Alexandra Oblet, secrétaire.

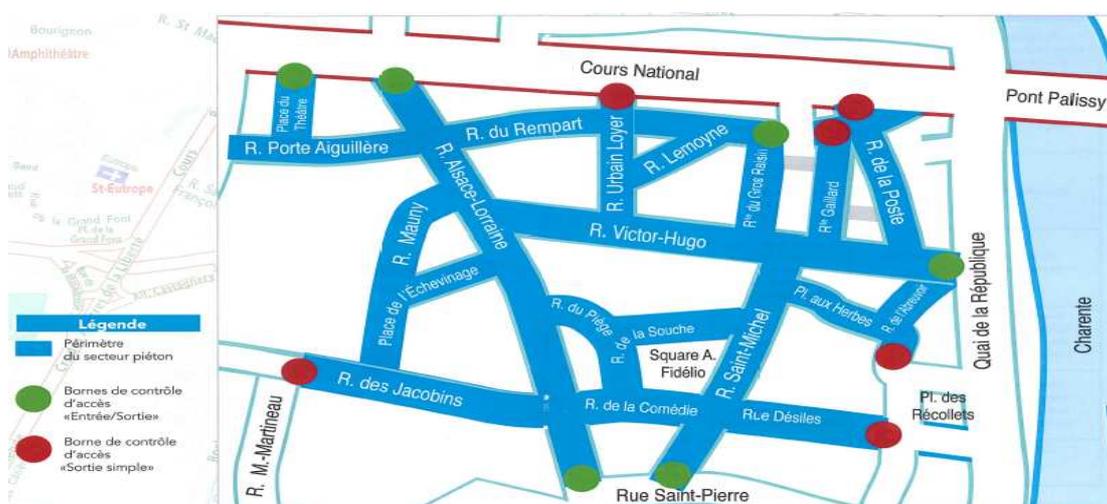
Assistée de :

- M Didier Gallas.

Selon l'ordre du jour, adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Thomas Cousté concernant les bornes du centre ville.

1°- LES BORNES

1°- Implantation des bornes :



2°- Phasage de déploiement :



Projet de mise en place de bornes de contrôle d'accès au secteur piéton

Phasage de déploiement

Inauguration de la mise en service complète des phases 1 et 2
juil. 2019



3°- La phase n°2 :

- **Rues concernées :**

Sont concernées par cette phase les rues suivantes : Saint-Michel, des Jacobins, Urbain Loyer, Désiles et André Lemoyne. Les travaux se dérouleront du mois de mars au mois de juin 2019 avec une interruption durant la période estivale.

- **Moyens d'accès :**

En parallèle, se prépare la mise en place de moyens d'accès pour les commerçants et les riverains. Ils recevront un courrier explicatif dans leur boîte aux lettres dans le courant du mois de mars les informant des modalités de fonctionnement.

- **Démarche :**

A partir du mois d'avril les riverains et commerçants pourront faire les demandes de récupération des cartes au service Mobilité Urbaine situé 2 place Saint-Pierre à Saintes. Un guide usager sera mis en ligne sur le site de la ville et sera également disponible au service mobilité urbaine avec la fiche de demande. Afin de moderniser la démarche, il y aura la possibilité de faire les demandes en ligne sur le site www.ville-saintes.fr.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① **Bruit**

Q : les bornes sont-elles silencieuses ?

R : Le mécanisme est électrique, dont l'avantage est son silence de fonctionnement.

② **Utilité des bornes**

Q : A quoi servent les bornes d'accès ?

R : L'objectif est de renforcer la sécurité, contribuer à l'attractivité de la ville et moderniser le fonctionnement de l'hyper centre. Cela permet de limiter l'accès des véhicules, réguler la circulation et faciliter la sécurisation du secteur piéton les jours de manifestations.

③ **Autorisation d'accès**

Q : Je suis propriétaire d'immeubles en hyper centre mais je n'y réside pas. Aurais-je une carte ?

R : Aujourd'hui, l'accès est réservé uniquement aux résidents et aux personnes qui travaillent en hyper centre. Pour les propriétaires non résidant, il y a le bouton livraison qui permet d'accéder jusqu'à 11h du matin au centre ville.

④ **Cartes**

Q : De combien de carte vont disposer les riverains ?

R : Deux cartes par foyers ou par commerce.

⑤ **Délai d'intervention**

Q : A l'entrée de la rue Victor Hugo, la borne a eu un dysfonctionnement. Quel est le délai d'intervention en cas de panne ?

R : Nous sommes en relation avec le fournisseur afin de résoudre cet incident. Des agents de la ville ont reçu une formation afin de pouvoir intervenir sur ces équipements dans un délai d'une heure. Un numéro d'appel d'urgence est affiché sur le totem de commande disponible 24h/24h.

⑥ Rue des Jacobins

Le sens de circulation de la rue Alsace Lorraine en direction de la rue des Jacobins impose de circuler sur la place de l'Echevinage au milieu des clients du « Burger Palace ». Une habitante ne comprend pas les risques qui sont pris. M Thomas Cousté souligne qu'une rencontre a eu lieu avec les riverains pour expliquer cette proposition. Elle est liée au fait que les services de la ville ont identifié les voies les plus structurantes, ayant des gabarits suffisamment large pour faciliter le partage de la voie entre les piétons et les véhicules.

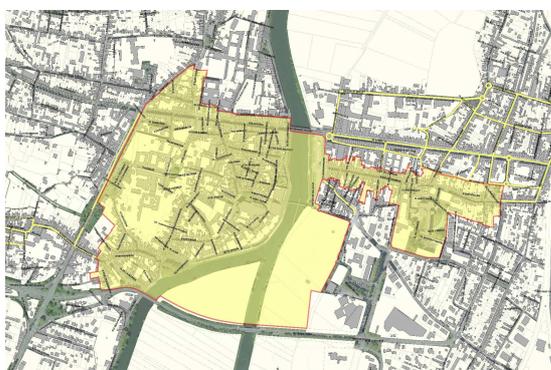
2°- SUBVENTIONS À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT ET DES FAÇADES

Après cette présentation, M Jean Engelking s'exprime sur les subventions.

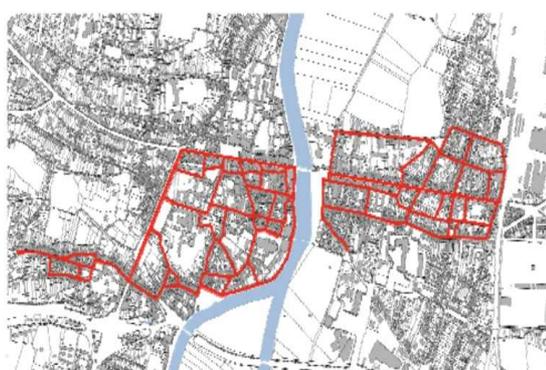
1°- Attractivité de la ville :

L'entretien, la restauration et la mise en valeur du patrimoine doivent être encouragés comme l'un des investissements clés de l'avenir et afin de rendre la ville plus attractive en l'embellissant.

2°- Rénovation de l'habitat :



Ancien secteur sauvegardé



Plan des périmètres de l'OPAH - RU

Quels travaux ?

Tout ce qui concourt à la restauration de ce qui se voit de la rue :

- Maçonneries, enduits, ... des façades et des clôtures.
- Menuiseries extérieures, ferronneries, zingueries.
- Effacement de réseaux, conduites, climatiseurs.

3°- Aides à la rénovation – subventions façades :

Dispositif	OPAH-RU / CdA « façades complètes »	Saintes « façades partielles »
Objectifs	Améliorer l'attractivité des centres villes par la rénovation des façades en secteur patrimonial	
Périmètre	Les principales voies qui participent à l'image de la ville	Les voies ci-contre + la totalité de l'ancien secteur sauvegardé
Spécificités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obligation de traiter entièrement les parties visibles de l'immeuble. ▪ Visite de décence du logement à l'occasion de l'instruction du dossier. ▪ Une seule subvention par immeuble. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permet de ne traiter que certaines parties de l'immeuble. ▪ Au moins 2 ans entre 2 subventions pour le même immeuble.
Montant subvention	20 % des travaux HT plafonnés à : 2.000 € par la CdA + 2.000 € par Saintes	20 % des travaux TTC plafonnés à 1.500 €
Nouveautés / existant	Pas d'antériorité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension du périmètre. ▪ Suppression de l'aide pour les toitures. ▪ Attribution de la subvention par délibération.
Interlocuteurs	SOLIHA pour le compte de la CdA	Direction Urbanisme Saintes

4°- Procédure :

- 1- Le demandeur effectue sa demande en amont des travaux en complétant un dossier de demande de subvention et en fournissant les documents indispensables.
- 2- Le dossier est examiné par les services de la CDA de Saintes, la commune et/ou son prestataire. Ils s'assurent de la complétude du dossier, de son éligibilité, et que les autorisations d'urbanisme soient favorables.
- 3- Une visite sur site est programmée afin de renseigner le diagnostic de décence relative à l'intérieur du logement.
- 4- Après étude du dossier et délibération du conseil municipal de la commune concernée et du bureau communautaire de l'Agglomération de Saintes, un courrier d'octroi de subvention est envoyé au demandeur.
- 5- Le demandeur effectue ses travaux et, une fois les factures acquittées, envoie son dossier de demande de versement avec les documents requis à joindre obligatoirement.
- 6- Une visite de l'ABF, ou du maire, ou de toutes personnes compétentes dans l'instruction du dossier, sera programmée pour constater la conformité des travaux réalisés selon le document d'urbanisme déposé et établira un certificat de conformité.
- 7- Le paiement sera déclenché après vérification des documents fournis et un courrier sera envoyé au demandeur l'informant de ce versement.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Câble

Q : L'enlèvement des fils électriques sur les façades fait-il parti des travaux subventionnés ?

R : Non car les câbles appartiennent à ENEDIS. En revanche, il est possible de les peindre. Les travaux de peinture sont subventionnés.

② Immeuble à deux façades

Q : Si c'est un immeuble d'angle, les deux façades sont-elles prises en compte ?

R : Oui, c'est une subvention pour les deux côtés.

③ Ravalement

Q : Qu'entendez-vous par ravalement complet ? Les couvertures y sont-elles incluses ?

R : C'est tout ce qui se voit de la rue comme par exemple les maçonneries et les menuiseries extérieures. Par contre, les couvertures ne font pas parties du dispositif de subvention.

④ Nouvelle procédure

Q : À quelle date entre en vigueur la nouvelle procédure ?

R : Le nouveau dispositif a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2019. Le calcul des subventions est celui de l'année de la demande.

⑤ Validité du dossier

Q : Le dossier de demande de subvention a-t-il une durée de validité ?

R : Le propriétaire dispose d'un délai de 3 ans pour la réalisation des travaux à compter de l'attribution de la subvention par délibération du bureau communautaire et du conseil municipal. A échéance, la notification fera l'objet d'une annulation. Au-delà de ce délai, une nouvelle demande devra être effectuée.

3°- ÉTAT DES FRICHES SUR LA VILLE

Mme Françoise Bleynie commente le PowerPoint relatif à l'état des friches sur la ville.

La revitalisation du centre-ville de Saintes relève d'une situation d'urgence et constitue une priorité pour laquelle les élus de la ville se mobilisent depuis 2014.

La convention Action Cœur de Ville de Saintes signée en septembre 2018 a ciblé de réaliser une « Étude de faisabilité résorption des friches urbaines : étude de programmation et lancement appel à projets via l'intervention de l'Établissement Public Foncier. Des sites prioritaires ont été identifiés et des projets sont déjà en cours : l'ancien cinéma Olympia, l'ancien Crédit Mutuel, Bois d'Amour, Présidial... »

1°- Friches reconquises :

**opération « Villa Claire »
ancienne école Pelletan**



**Acquisition bâtiment PENN PLAX et revente pour
localiser des entreprises et créer des emplois**



**Création d'un magasin LIDL et implantation de
l'usine Amarine Couture – ancienne usine
LUSTUCRU Terres de Beaulieu**



Réhabilitation de la Villa Musso



**La Charentaise :
création d'une esplanade lycée de Bellevue**

Avant



Après



2°- Procédure :

- **Friches urbaines :**

Anciens commerces désaffectés dont la réhabilitation est une priorité portée par la ville dans la convention Action Cœur de Ville.

- **Péril :**

Maison de particulier abandonnée et en ruine qui représente une menace pour les riverains. Un arrêté de péril est pris par le service juridique de la ville et est apposé sur le bâtiment. Cela peut aller jusqu'à la démolition de la ruine au frais du propriétaire.

- **Terrain bâti – non bâti :**

Végétation débordante qui envahit le domaine public et le voisinage immédiat. Une mise en demeure est envoyée au propriétaire lui demandant de faire les travaux nécessaires.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Objets trouvés

Q : Lorsqu'on récupère les ballons perdus, où doit-on les ramener ?

R : À la Police Municipale.

② Immeuble des Francs-maçons

L'immeuble des Francs-maçons situé à l'angle des rues Maurice Martineau et de l'Evêché est en très mauvais état. Les travaux de rénovation programmés pour l'année 2018 par le propriétaire n'ont pas été honorés. Par conséquent, M le Maire informe qu'une relance lui sera adressée.

③ Rue de Laage

Selon une riveraine, une procédure judiciaire est en cours concernant le bâtiment situé au n°9 de la rue de Laage. Un jugement devrait être prononcé le 8 mars prochain.

④ L'Olympia

Selon les propos des avocats, il s'agissait d'une complication due à la copropriété maintenant résolue. Toutefois, M le Maire ne souhaite plus s'engager sur une date d'exécution car elle est sans cesse repoussée. Le projet prévoit un cabinet médical (quatre médecins) et paramédical (une infirmière) au rez-de-chaussée, et des logements en étages. Il a pour objectif de ramener des habitants et de la population dans ce quartier permettant de le dynamiser.

⑤ Rue des Tanneries

Une citoyenne se plaint d'un terrain non entretenu au bout de la rue des Tanneries. Mme Bleynie demande à ce propos, qu'un courrier de notification d'entretien de terrain soit envoyé au propriétaire.

Mme BLEYNIE signale que lorsque des jeunes jouent sur le terrain de jeu au bout de la rue des Tanneries, il est fréquent que le ballon aille sur la route (avenue de Saintonge). Il est souhaité la mise en sécurité de ce lieu avec par exemple l'installation d'un filet ou d'un grillage.

⑥ Bâtiment place Bassompierre

Q : Que faites-vous par rapport aux friches urbaines et aux maisons en déperdition notamment le bâtiment place Bassompierre ?

R : On fait en sorte d'éradiquer les friches dans la ville. Nous procédons par ailleurs à des mises en péril quand il s'agit de bâtiments de particuliers. M le Maire prend l'exemple de la maison qui s'est écroulée place du Synode à côté du bar « Salisbury's club ». Concernant le bâtiment de la place Bassompierre, il n'y a pas eu de mise en péril car le propriétaire nous avait informés de son projet de rénovation. Il y a d'autres friches en ville sur lesquelles nous n'hésitons pas à poser des arrêtés de péril. Une autre maison à l'angle du giratoire Castagnary suscite toute mon attention en raison de sa dangerosité. Mon intention est de faire procéder à sa démolition au frais du propriétaire.

4°- LA FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre de la mise en place de la fibre optique sur la commune de Saintes, l'opérateur ORANGE présentera le déploiement de la fibre lors de réunions publiques.

M le Maire incite les habitants à remonter toutes leurs doléances et leurs questions lors de ces réunions.

<p><u>Première réunion :</u></p> <p>Lundi 27 mai 2019 de 18 h 00 à 20 h 00 Espace Mendès France</p> <p><u>Pour les quartiers :</u></p> <p>Quartier n°3 : La Grève</p> <p>Quartier n°9 : Saint-Pallais</p> <p>Quartier n°10 : La Récluse</p> <p>Quartier n°11 : Le Maine / Saint-Sorlin</p>	<p><u>Deuxième réunion :</u></p> <p>Jeudi 6 juin 2019 de 18 h 00 à 20 h 00 Auditorium de la Salle Saintonge</p> <p><u>Pour les quartiers :</u></p> <p>Quartier n°1 : Saint-Vivien / Préan / La Fenêtre</p> <p>Quartier n°5 : Saint-Pierre / Saint-Louis</p> <p>Quartier n°6 : La Gare / Lormont</p> <p>Quartier n°8 : La Guyarderie / Bellivet</p>	<p><u>Troisième réunion :</u></p> <p>Mardi 11 juin 2019 de 18 h 00 à 20 h 00 Salle du Camélia</p> <p><u>Pour les quartiers :</u></p> <p>Quartier n°2 : Saint-Eutrope / Les Ballandreaux</p> <p>Quartier n°4 : Boiffiers / Bellevue</p> <p>Quartier n°7 : Les Arènes / Recouvrance</p> <p>Quartier n°12 : Diconche / Parc Atlantique / Saintes Ouest</p>
--	--	---

5°- TRAVAUX RÉALISÉS ET CEUX PROGRAMMÉS POUR LA FIN DU MANDAT

Mme Françoise Bleyne commente le PowerPoint concernant les travaux réalisés dans chaque quartier notamment la réfection de la rue du Lycée Agricole, de l'avenue de Saintonge, la création du giratoire de la rue de la Côte de Beauté et l'aménagement des bornes dans le secteur piéton et des abords de la salle du Camélia. Elle évoque également ceux programmés pour la fin du mandat en particulier les travaux de voirie : création de piste cyclable, la Flow Vélo et l'aménagement de l'avenue Jean Monnet. Pour finir, elle aborde les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus, d'éclairage public et d'assainissement sur les années 2018,2019 et 2020.

6°- DÉBAT AVEC LES HABITANTS

① Brigade Propreté

Satisfaction exprimée par les habitants sur la propreté de la ville qui s'améliore tous les jours. Il est souligné que les agents de la Brigade Propreté sont d'une extrême gentillesse, réactifs, dynamiques notamment les jours de marchés et de foire.

② Salubrité

Un riverain signale des dépôts sauvages et des déjections canines rue Berthonnière, rue des 3 princes et place des Récollets. Demande le passage de la Brigade Propreté.

③ Rue Maurice Martineau

Il est demandé la pose de panneaux d'interdiction de stationner rue Maurice Martineau au niveau de l'hôtel Brémond d'Ars.

④ Ajout de conteneurs

Les riverains aimeraient avoir plus de points de collecte dans la ville. M le Maire souligne que plus on a de conteneurs, plus il y a de dépôts sauvages.

⑤ Corbeilles

Les poubelles extérieures appartenant aux habitants de l'immeuble situé au n°5 de la rue Cuvilliers sont remplies par d'autres personnes, en particulier le samedi. Il est demandé la pose de corbeilles place Saint-Pierre.

⑥ Square André Maudet

La grille du square André Maudet a besoin d'être repeinte. Les riverains et référents de quartier soulignent que les grandes portes en bois rue Fernand Chapsal (accès Square André Maudet et Auditorium de la salle Saintonge) devraient être rénovées à l'identique de la porte de la bibliothèque du Fond Ancien. Ils demandent également le nettoyage des deux statues au niveau du portillon et la mise en place d'un grillage entourant le Square comme à l'origine permettant, de le clôturer.

⑦ Rue des Jacobins

Mécontentement exprimé relatif à la collecte des ordures ménagères dans la nuit de samedi à dimanche. Le circuit de la collecte des déchets est décidé et mis en place uniquement par la Communauté d'Agglomération de Saintes.

⑧ Éclairage

Il est signalé que le cheminement au bout de la rue du Pont des Monards via la place de l'Aubarrée est souvent très sale et très dangereux. Demande la pose d'un éclairage dans ce passage.

⑨ Mobilier urbain

Les habitants demandent la mise en place de cendriers en métal dans la ville.

⑩ Nuisances sonores

Nuisances sonores subies par les riverains place de l'Aubarrée, rues Saint-Michel et Palissy dues aux concerts organisés notamment à la « Graine d'orge » en été. Il est souhaité que la ville rappelle à ces établissements la réglementation relative au bruit.

⑪ Déjections canines et dépôts sauvages

Q : Quelles sont les mesures prises pour remédier à ces problèmes ?

R : L'arrêté municipal n°06-0252 relatif à la divagation et à la propreté des animaux réglementant entre autre les déjections canines sur la voie publique est consultable sur le site officiel de la ville. Toutefois, M le Maire précise que la verbalisation des infractions de ce type ne peut se faire que sur flagrant délit. Il informe également que la Police Municipale et les Agents de Surveillance de la Voie Publique sont assermentés pour ouvrir les sacs d'ordures ménagères et sanctionner les protagonistes.

12 PowerPoint

Q : Un riverain demande si le PowerPoint présenté lors des réunions de quartier pourrait être mis en ligne sur le site de la ville ?

13 Propreté

Mécontentement exprimé concernant le nettoyage réalisé au nettoyeur haute pression par les équipes de la ville. En effet, dès qu'il est passé sur le bas des portes, l'eau s'engouffre dans les bâtiments.

14 Place de l'Échevinage

Une habitante demande le passage de la Police Municipale place de l'Échevinage la nuit car depuis quelque temps un couple particulièrement bruyant a élu domicile à proximité de la médiathèque occasionnant une gêne importante pour les riverains. La Police Municipale est déjà intervenue à plusieurs reprises.

15 Feu tricolore

La fonction du feu tricolore situé au niveau du n°60 du cours Reverseaux est de ralentir la vitesse. En effet, il est toujours au vert et se met au rouge soit lorsqu'un véhicule arrive trop vite, soit lorsque des piétons activent le bouton poussoir pour traverser en toute sécurité. Or, un riverain signale que les feux piétons positionnés rue Saint-François et rue Saint-Eutrope ne possèdent pas de bouton poussoir. Il est demandé d'en équiper ces deux feux en permanence au vert, empêchant les piétons de traverser en toute sécurité.

16 Rue Berthonnière

Une riveraine signale que la voirie de la rue Berthonnière est très détériorée, nombreux nids de poule sur la chaussée et les trottoirs. Demande si une réfection est prévue ? M le Maire rappelle que le service de la voirie a recensé tous les trottoirs et toutes les chaussées en mauvais état. En fonction de leur état, un ordre de priorité a été donné. Des travaux doivent être réalisés mais il est indispensable d'interroger au préalable les différents concessionnaires présents (eau, gaz, électricité, téléphone...) afin de coordonner les interventions de voirie. Dès que tous les éléments auront été recueillis, la réfection des chaussées et des trottoirs sera alors inscrite au plan pluriannuel de travaux, avec un budget soumis au vote des élus.

17 Sécurité

La maison appartenant à la Commune de Saintes dont une porte donne sur la ruelle de l'Hospice a été fermée pour des raisons de sécurité car elle était occupée par des squatteurs. Une riveraine signale qu'une fenêtre est de nouveau ouverte et craint une nouvelle intrusion. M le Maire précise que cette maison fait partie du site Saint-Louis et sera rénovée dans le cadre du projet.

18 Sans abri

Q : Quels moyens sont mis en œuvre pour la prise en charge des sans abris ?

R : La ville investit des sommes considérables, plus de 2 millions d'euros, dans un Centre Communal d'Action Sociale qui prend en charge les plus démunis. Un accueil de jour et une halte de nuit existent déjà sur la commune. M le Maire s'exprime sur la création d'un nouveau centre d'hébergement et de stabilisation prévue d'ici deux ans. Il est envisagé de construire un nouveau local d'accueil afin de remplacer les locaux actuels vétustes. M le Maire précise que les chiens y seront acceptés.

19 Société Protectrice des Animaux

Q : Existe-t-il une fourrière pour les animaux ? La Police Municipale peut-elle intervenir ?

R : C'est la SPA. La Police Municipale contrôlera dorénavant les certificats de vaccination des chiens. M le Maire informe qu'il y a un arrêté municipal n°06-0252 art. 4 et 5 du 15 février 2006 relatif à la divagation des animaux.

20 Saint-Louis

Le 12 mars 2019 sera signé le compromis de vente sur une partie du site Saint-Louis avec l'opérateur « Linkcity ». Cet opérateur a été retenu pour aménager ce site selon un cahier des charges défini par la municipalité et qui a fait l'objet d'un appel à projet. Ce projet s'inscrit dans le plan d'Action Cœur de Ville. Il a pour but de dynamiser le centre-ville afin d'attirer des visiteurs et de nouveaux habitants. Le site Saint-Louis va renaître au travers d'un quartier de centre-ville, composé de logements résidentiels et locatifs, de logements sociaux, d'une résidence sénior, d'une maison médicale, d'un hôtel 4 étoiles, d'un restaurant, d'un espace culturel et de divers commerces et services de proximité. Les deux tiers restants du site seront réservés à un espace urbain public avec un immense belvédère pour profiter de la vue sur la ville et la Charente. Sera créé, un ascenseur reliant le bas et le haut de la ville sur un parcours touristique allant de l'Abbaye aux Dames jusqu'au vallon des Arènes. Des espaces de parking seront créés, environ 220 places. La place du 11 novembre restera un parking. Le marché demeurera sur le cours Reverseaux.

Mr le Maire informe qu'une vidéo est en ligne sur le site de la ville expliquant le projet du site Saint-Louis.

Q : Quand commenceront les travaux ?

R : Actuellement des fouilles archéologiques sont réalisées sur le site, les travaux ne pourront commencer que fin 2020, début 2021.

Q : Combien y aura-t-il de logements sur le site Saint-Louis ?

R : Le site comprend : quarante-cinq logements en accession à la propriété, soixante-dix logements de services séniors et une centaine de logements sociaux gérés par la Sémis.

FIN DE LA RÉUNION